

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – DEMO CGV

1. Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les prestations de maréchalerie (ferrage, parage, soins des sabots, etc.). Elles définissent les conditions dans lesquelles Société Européenne de Maréchalerie exécute ses missions, les délais, délais de paiement, et cas particuliers pouvant survenir.

2. Délais d'intervention

Le délai d'intervention habituel est de 2 semaines à partir de la demande. Les cas urgents seront traités en priorité en fonction des disponibilités.

3. Délais de paiement

Les délais de paiement sont fixés à 1 semaines (7 jours) à partir de la date de la facture.

Toute somme non réglée à l'échéance sera passible de pénalité de retard égale à 3 fois le taux d'intérêt légal, en application de l'article L 441-6 du Code de commerce.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera due en cas de retard de paiement, afin de compenser les coûts de recouvrement (article D 441-5 du Code de commerce).

4. TVA

Pour la France, une TVA de 20 % est applicable sur toutes prestations et récupérable par les professionnels étant soumis au régime de la TVA.

5. Cas particuliers et suppléments

- Équidé difficile ou non éduqué : Un forfait de 50€ sera appliqué Société Européenne de Maréchalerie se réserve le droit d'interrompre la prestation et de refuser d'intervenir de nouveau.
- Cadre de travail inapproprié : Un forfait de 20€ sera appliqué. Société Européenne de Maréchalerie se réserve le droit de refuser d'effectuer le travail.

6. Accidents corporels ou matériels

- Société Européenne de Maréchalerie n'est pas responsable des accidents liés au comportement de l'équidé, ni des dommages pouvant survenir sur le bâtiment ou l'environnement, en cas de circonstances échappant à son contrôle (...).

7. Résiliation du service

- Société Européenne de Maréchalerie se réserve le droit d'interrompre son intervention à tout moment en cas de danger ou de conditions de travail inappropriées.

8. Acceptation des conditions

- Le client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente avant l'intervention et les accepter sans réserve.

9. Mentions légales

- En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-6, alinéa 12 du Code de Commerce).

- Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).

- Afin de continuer à vous offrir un service de qualité, nos tarifs évoluent à compter du 1er janvier de chaque année au prorata de nos cotisations et charges fixes . Merci de votre confiance et de votre fidélité.

- Merci d'indiquer le numéro de facture dans le libellé du virement.

-Raison sociale : SAS Société Européenne de Maréchalerie - Adresse : 310 b rue du moulin Ferrand 07100 ST Marcel les Annonay - SIRET : 93935191200018

N° TVA : FR11939351912

- E-mail : service@semarechalerie.com

Ferracci Mathieu

Président salarié de «Société Européenne de Maréchalerie »

Fait à ST Marcel les Annonay, le 13/03/2026

